

DEMANDE DE DÉROGATION

POUR ☐ LA COUPE* ☐ L'ARRACHAGE*
☐ LA CUEILLETTE* ☒ L'ENLÈVEMENT*
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA).....
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Cédric CHENEVAL (responsable de service).....
Adresse : N° 449..... Rue route des Crêtes.....
Commune SOPHIA ANTIPOLIS.....
Code postal 06601.....
Nature des activités : Collectivité territoriale..... Direction GEMAPI et Eaux Pluviales > Service ingénierie
Qualification : Etablissement Public à Fiscalité Propre (EPCI).....

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

	Nom scientifique Nom commun	Quantité(1)	Description (2)
B1	Symphytum bulbosum Consoude bulbeuse	05	La consoude est une plante herbacée vivace de la famille des Boraginacées. Elle se développe principalement dans les sous-bois frais, les ripisylves et les milieux ombragés à sols riches et humides.
B2	Phalaris aquatica Alpiste aquatique	64	L'Alpiste aquatique est une plante herbacée vivace de la famille des Poacées. Elle se développe dans les milieux humides, notamment en bordure de cours d'eau, de fossés et de zones temporairement inondées.
B3			
B4			
B5			

(1) poids en grammes ou nombre de spécimens

(2) préciser la partie de la plante récoltée

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	☒	Prévention de dommages aux cultures	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Inventaire de population	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude phytoécologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude génétique	☐	Protection de la sécurité publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Motif d'intérêt public majeur	☐
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Autres	☐

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Projet d'aménagement nécessitant la réalisation de travaux et la mise en oeuvre de mesures relatives aux espèces végétales protégées.

Suite sur papier libre

D. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : Automne 2026/2027.....
ou la date :

E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'OPÉRATION *Arrachage ou enlèvement définitif ☐ Préciser la destination des spécimens arrachés ou enlevés :Arrachage ou enlèvement temporaire ☒ avec réimplantation sur place ☐
avec réimplantation différée ☒

Préciser les conditions de conservation des spécimens avant la réimplantation :

Les individus seront maintenus dans des contenants adaptés avec conservation du substrat d'origine lorsque cela est possible, un arrosage régulier et un suivi de leur état jusqu'à leur réimplantation

Préciser la date, le lieu et les conditions de réimplantation :

Date et lieu de réimplantation à définir selon le calendrier des travaux et des conditions favorables à la reprise des individus. La réimplantation sera réalisée sur un site adapté, à proximité immédiate du site de prélèvement

Suite sur papier libre

EI. QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE COUPE, D'ARRACHAGE, DE CUEILLETTE OU D'ENLÈVEMENT

Préciser les techniques : Les individus seront prélevés avec leur motte de terre en conservant l'ensemble des tubercules et du système racinaire. Le prélèvement sera réalisé sur une profondeur d'environ 40cm, en maintenant autant que possible le substrat d'origine autour des organes souterrains afin de favoriser la reprise. Les mottes seront transportées immédiatement vers le secteur de transplantation afin d'éviter tout dessèchement.

Suite sur papier libre

F. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *Formation initiale en biologie végétale ☒ Préciser : Ingénierie en milieux aquatiques et corridors fluviauxFormation continue en biologie végétale ☐ Préciser :Autre formation ☐ Préciser :**G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION**

Régions administratives : Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Départements : Alpes-Maritimes

Cantons : ...Antibes-3

Communes : ...Antibes

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *Réimplantation des spécimens enlevés ☒ Mesures de protection réglementaires ☐Renforcement des populations de l'espèce ☐ Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☒

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Les mesures prévues consistent à limiter l'impact de l'opération sur l'espèce concernée par un prélèvement réalisé selon un protocole adapté et une manipulation précautionneuse des individus. Un suivi de la réimplantation sera mis en oeuvre afin de vérifier leur reprise et d'adapter les mesures de gestion si nécessaire. Les interventions seront réalisées au cours d'une période favorable au cycle biologique de l'espèce.

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Inventaires CEN 2024 et CEREG 2026

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Un procès-verbal de réalisation de l'opération sera établi à l'issue des interventions, précisant les modalités de prélèvement, de transfert et de réimplantation des spécimens, ainsi que les résultats du suivi effectué.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Sophia Antipolis
le 24/09/2026
Votre signature